



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23/10

L'an deux mille vingt trois à 14h00
Le 9 mars

Date de convocation	2 mars 2023
Nombre de délégués:	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 votes par procuration

Étaient présents :

- M. Farid BESSADI
- M. Philippe CLAUDE
- M. Jean François GOSSET
- Mme Inès DE MONTGON
- Mme MARZIA DE BONI
- M. Bernard DEKENS
- M J-Claude JACQUEMART (représente Mme FLORES)
- M. Sébastien PAULET
- M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
- M. Pascal MAUROY
- M Emmanuel BAUDART
- M. Michel LALLEMAND
- M. Hervé CORVISIER
- M. Alain REUTER
- M. Jean Yves JONET
- M Gery TRONÇON
- M Jean François VALLOIRE
- M. Dominique COLLIN
- M. Alain DUPOMMIER
- M. Claude VALDENNAIRE
- M. Kevin GENGOUX
- M. Yannick ROSSATO
- M. André LIEBEAUX
- M. Eric GILLARDIN
- M Michel NORMAND
- Mme Valérie WOITIER
- Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)
- Mme Pascale GAILLOT (pv de MENONVILLE)

Objet de la délibération :

BUDGET PRIMITIF 2023

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23/10

Objet de la délibération :

BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 est présenté en détail en annexe. Il est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du dernier Comité Syndical et intègre le projet « Mosan Initiative for Climate Change Action »(MICCA).

Les dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel pour 2023 sont estimées à 788 057,23 € et comprennent le traitement brut indiciaire et le régime indemnitaire des 15 agents de l'EPAMA . Cette dépense comprend 96 500 € relative à la rémunération des agents affectés au projet MICCA

Les charges à caractères générales :

Les charges à caractères générales totalisent un montant de 288 575€.

- 192 185 € inscrits pour faire face aux dépenses traditionnelles de l'EPAMA
- 96 390 € réservés au projet MICCA

Les charges de gestion courante :

En tant que chef de file du projet MICCA, l'EPAMA reçoit à l'article 758 l'intégralité des subventions attribuées aux partenaires du projet MICCA. Le montant de 2 282 387€ inscrit au chapitre 65 correspond au reversement de ces subventions Feder aux différents porteurs de projets.

Les recettes de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement serait équilibré en 2023 par les recettes suivantes :

- Une ponction sur les provisions pour sur-inondation (100 000€)
- Les aides à l'animation accordées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et par les services de l'Etat
- Les cotisations des adhérents s'élevant à 485 141€

La section d'investissement :

Les opérations que l'EPAMA mène pour son propre compte sont :

- L'achat de logiciels modélisation : 16 600€
- Le développement du logiciel Osiris : 87 936€
- L'étude sédimentaire : 119 632€
- Des travaux au nouveau siège de l'EPAMA : 31 998€
- Du matériel informatique : 4 500€

Les opérations que l'EPAMA - EPTB Meuse mène en délégation de compétence GEMAPI c'est-à-dire pour le compte des adhérents délégants. Ces opérations sont inscrites en « opération pour compte de tiers » pour plus de 28 M€ de dépenses.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis du Bureau Syndical,

Le Comité Syndical :

- ADOPTE le budget primitif 2023, budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 2 582 599,23 €

- Section d'investissement : 28 589 753,06 €



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

